

GUIDE DE L'ACHETEUR

1

VISITE DU TERRAIN ET PRÉSENTATION DU PROJET

2

RÉSERVATION

- SIGNATURE D'UN ENGAGEMENT D'ACHAT
- VERSEMENT D'UN ACOMPTÉ DE CHF **50'000.-** AUPRÈS DU NOTAIRE MANDATÉ

3

FINANCEMENT

- RENCONTRE AVEC NOTRE CONSEILLER FINANCIER
- CONSULTATION DU DOSSIER DE FINANCEMENT
- VALIDATION DU DOSSIER PAR L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER

4

SIGNATURE CHEZ LE NOTAIRE

- SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE POUR LA PART TERRAIN
- SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTREPRISE GÉNÉRALE

5

RENDEZ-VOUS AVEC LES ARCHITECTES

- VALIDATION DES PLANS DE VOTRE APPARTEMENT

6

CHOIX DE LA CUISINE, DES SANITAIRES ET DES REVÊTEMENTS DE SOL

7

CONSTRUCTION DU PROJET

8

REMISE DES CLÉS

△ IMPORTANT : AU PRIX DE VENTE S'AJOUTENT LES FRAIS DE MUTATION [SUR LA PART TERRAIN + TRAVAUX DÉJÀ EXÉCUTÉS], NOTAIRES, CONSTRUCTION DES CÉDULES HYPOTHÉCAIRES ET LES INTÉRÊTS